



CONVENTION DES CONDITIONS DE SECURITE ET DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

Cette convention est signée entre l'exploitant et l'utilisateur pour définir les conditions de sécurité et mise à disposition de la salle polyvalente.

Exploitant : Commune de BAIX, représentée par le Maire, Yves BOYER	Organisateur ou utilisateur : à titre personnel ⁽¹⁾ ou au nom d'une association ⁽¹⁾ Nom : Prénom :
25 place de la République 07210 BAIX	Adresse :
Tél : 04.75.85.84.16	Tél :
Mail : accueil@baix.fr	Mail :
	Date d'occupation : du au
	Horaires :
	Objet de la location :

Article 1 : Conditions de sécurité et d'ordre public

Il est mis à disposition de l'utilisateur la salle polyvalente pour un effectif maximum de 300 personnes.

Les emplacements des différents moyens de sécurité dont dispose la salle seront présentés à l'utilisateur.

Descriptif des moyens de sécurité :

- Issues de secours : 4
- Alarme Incendie : 1
- Extincteurs : 7
- Volets de désenfumage : 2

Leur mode de fonctionnement sera expliqué.

Le plan d'évacuation de la salle polyvalente est affiché.

L'utilisateur s'engage à faire respecter les règles de sécurité, notamment l'accès des issues de secours qui devra toujours rester libre. Seules les personnes autorisées par l'utilisateur pourront monter sur la scène sous sa responsabilité.

Pour des raisons de sécurité, le stationnement sur le parking doit permettre de laisser l'accès aux véhicules de secours.

L'utilisateur signataire de cette convention doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- a) Connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- b) Prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité ;
- c) Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;

Par la signature de cette convention, l'organisateur certifie notamment qu'il a :

- pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter ;
- procédé avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.



Article 2.5. : Assurances

Tout organisateur doit contracter une assurance afin de couvrir sa responsabilité en cas de dommages (attestation à fournir lors de la réservation).

Article 2.6. : La responsabilité de la commune

La responsabilité de la commune de Baix est entièrement dérogée pour tout accident ou préjudice subi lors de l'utilisation des lieux par des usagers ou des tiers.

Le matériel entreposé par les utilisateurs dans les lieux est couvert par leur propre assurance.

La municipalité dégage toute responsabilité en ce qui concerne les vols d'espèces ou d'objets divers déposés dans les salles ou dépendances ainsi que pour tous dommages causés aux véhicules.

Chaque association ou particulier autorisé à utiliser la salle doit veiller au respect des installations et du matériel mis à disposition.

Article 2.8. : Stationnement

Les usagers de la salle polyvalente doivent stationner leur véhicule exclusivement sur les parkings publics situés à proximité (devant la salle polyvalente et sur la Place de la République). En aucun cas, les véhicules ne doivent stationner sur les emplacements privés.

Article 2.9. : Respect de la tranquillité et du sommeil du voisinage

L'organisateur devra prendre toute précaution afin de préserver la tranquillité et le sommeil du voisinage. Notamment, il est tenu de veiller à ce que le comportement des personnes à l'extérieur de la salle, sur le parking ou sur la voie publique ne soit pas source de nuisances sonores pour le voisinage.

Les parties certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à BAIX,

le

Le Maire,
Yves BOYER

L'utilisateur / organisateur,

.....

(signature)

(signature)